Modalités de Contrôle des Connaissances particulières à la LP **M**aitrise des **R**isques **I**ndustriels et **E**nvironnementaux

Modalités de prise en compte du non-respect de l'assiduité

En cas d'absence prévue ou imprévue l'étudiant prévient au plus tôt le responsable du parcours de la licence professionnelle par mail, téléphone ou courrier de son absence. Quel qu'en soit le motif il doit justifier son absence dans les 48h après son retour en formation.

Dans le cas général, sont reconnus comme valablement justifiés les motifs d'absence suivants :

- Hospitalisation ou maladie, avec certificat,
- Convocation à un examen ou à un concours,
- Décès d'un ascendant direct, d'un frère ou d'une sœur.

La validité de tout autre motif est laissée à l'appréciation du responsable de parcours de la LP.

L'étudiant absent à une séance d'enseignement devra s'informer afin de connaître le travail effectué au cours de cette séance et de réaliser le travail à faire pour la séance suivante.

Le responsable de parcours de la LP tient à jour un relevé des absences par étudiant.

Le décompte du nombre d'absences d'un étudiant est calculé en heures.

Sur injonction de l'administration financeur de bourses d'études (CROUS, ...), la direction de la composante de formation communiquera le relevé d'absence des étudiants boursiers concernés.

Contrôle de l'assiduité par les enseignants

Chaque responsable de parcours organise le contrôle de la présence des étudiants en cohérence avec les pratiques de la composante de formation.

Le contrôle systématique de l'assiduité de tous les étudiants est une obligation pour les enseignants et chargés d'enseignement.

Mesures en cas de manque d'assiduité aux contrôles des connaissances

Toute absence à un travail noté ou à un contrôle est sanctionnée par la note zéro.

Dans le cas où l'absence est reconnue justifiée par le responsable du parcours et lorsque cela est matériellement possible, une procédure de rattrapage peut être mise en place, le cas échéant sous la forme d'un regroupement de plusieurs contrôles. Ce rattrapage doit être sollicité par l'étudiant auprès des enseignants concernés. Ce rattrapage ne pourra être reporté suite à une nouvelle absence de l'étudiant.

Si la procédure de rattrapage n'est matériellement pas possible, la note est neutralisée.

Lorsqu'un étudiant est absent à toutes les évaluations, y compris les rattrapages, d'un module et quelle qu'en soit la raison, il pourra être déclaré défaillant par le jury, ce qui entraînera la non-validation de cet élément constitutif et de l'unité d'enseignement auquel il appartient.

Modalités d'obtention des UE validées par ailleurs

Les étudiants souhaitant être dispensés d'Unités d'Enseignement par prise en compte de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de validation d'études supérieures (VES) accomplies en France ou à l'étranger exprime la demande par écrit au responsable de parcours en y joignant les pièces justificatives dans le mois suivant le début de la formation.

Ces demandes sont examinées par le jury d'admission après avis de l'équipe pédagogique.

Modalités d'évaluation du projet et du stage

La formation à la LP MRIE comporte 2 unités d'enseignement (UE) dédiées à la mise en situations professionnelles : le projet (UE503) et le stage (UE605).

Evaluation du projet

L'évaluation du projet repose sur 2 évaluations :

- Evaluation du rapport de projet
- Evaluation de la présentation orale du projet

Evaluation du stage

L'évaluation du stage repose sur trois évaluations :

- Evaluation des activités menées pendant le stage
- Evaluation du rapport de projet
- Evaluation de la présentation orale du projet

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA LICENCE SONT :